



Communiqué de presse

A St Pierre de la Réunion, le 18 juin 2015

Parc naturel marin des Glorieuses : Conseil de gestion du mercredi 17 juin 2015

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses s'est réuni ce mercredi 17 juin 2015 en visioconférence, sous la présidence de M. Bernard Cressens.

Ayant adopté son plan de gestion en janvier 2015, le Parc met en œuvre ses premières actions.

Et pour la première fois, le conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses était consulté pour délibérer sur un avis conforme.

➤ **Demande de prospections pétrolières dans les eaux des Glorieuses**



© Julien Wickel / Lagonia

Une demande de prospection préalable pour la recherche d'hydrocarbure dans la zone économique exclusive (ZEE) des Glorieuses, pouvant empiéter sur celle de Mayotte, a été déposée auprès des services de l'État. La procédure d'instruction est en cours et prévoit la consultation de différents acteurs, dont les avis permettront d'étayer la décision ministérielle finale, qui devrait intervenir en octobre 2015. Cette prospection étant susceptible d'avoir un effet notable sur le milieu marin, le Parc naturel marin des Glorieuses a été consulté pour avis conforme..

La demande de prospection a pour objet l'acquisition de données sismiques 2D sur un linéaire de 1 180 km dans la partie Est de la zone économique exclusive des Glorieuses, potentiellement porté à 2500 km empiétant sur la zone économique européenne de Mayotte.

Le Parc relève plusieurs obstacles à ce projet, dont principalement :

- l'impact notable sur les mammifères marins et les tortues marines
- l'impact possible sur les populations de poissons migrateurs.

En effet, en fonction de l'intensité des émissions et de la proximité des animaux à la source, ces impacts peuvent altérer le comportement des mammifères marins où créer des lésions physiologiques pouvant, dans certain cas être létales. Le dossier comporte des incohérences notables dans la description des campagnes envisagées et les mesures d'atténuation des impacts. Il ne prend pas en compte le statut du Parc naturel marin et les mesures compensatoires proposées ont été jugées insuffisantes au vu des enjeux de conservation de la biodiversité de la zone.

Enfin, le conseil de gestion alerte sur la nécessaire anticipation des impacts que présenterait une exploitation des ressources d'hydrocarbures dans le secteur, dans le cas de prospections fructueuses. Une demande d'exploitation effective serait alors probablement incompatible avec les objectifs de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses, et son autorisation risquerait de ne pas aboutir. Le porteur de projet se serait alors engagé dans une phase de prospections coûteuse en vain.

Décision du conseil de gestion :

Après analyse de la demande de prospection préalable pour la recherche d'hydrocarbure sur la zone économique exclusive des Glorieuses, le conseil de gestion porte un avis conforme défavorable.

➤ Mission d'acquisition de données sur le patrimoine naturel aux Glorieuses



Cette réunion du Conseil de gestion a également été l'occasion de faire le point sur les missions scientifiques réalisées et à venir dans le périmètre du Parc.

Une mission d'inventaire a été conduite en avril 2015 sur le banc du Geyser par des experts et agents du Parc spécialistes des coraux, poissons, algues, herbiers, holothuries (concombres de mer), à l'occasion d'un inventaire réglementaire conduit sur le banc voisin de la Zélée, situé dans le périmètre du Parc naturel marin de Mayotte. Les résultats de cette mission seront disponibles en octobre 2015.

De nouvelles missions d'acquisition de connaissances sont prévues au deuxième semestre 2015, couplant des campagnes prévues dans le cadre du Xème FED régional sur la gestion durable du patrimoine naturel piloté par les Terres Australes et Antarctiques Françaises, à des campagnes prévues par le programme d'action 2015 validé par le Conseil de gestion. Elles portent notamment sur l'instrumentation et la réalisation de mesures de la qualité de l'eau pour en caractériser l'état écologique et, le cas échéant, le niveau de pollution, l'estimation de la biomasse halieutique du banc du Geyser, l'écologie des immatures de tortues vertes, l'inventaire et la cartographie des herbiers de phanérogames, l'amélioration des connaissances et l'estimation de l'abondance des espèces d'holothuries. Des observations complémentaires portant sur les mammifères marins, les poissons prédateurs, les requins et les oiseaux marins sont également prévues.

Le Conseil de gestion a également abordé la problématique de la pêche illégale sur les bancs et à proximité des Glorieuses, par les pêcheurs malgaches, comoriens et mahorais. Malgré les contrôles effectués, les saisies des captures et du matériel de pêche, le phénomène perdure, voire s'accroît, avec des effets négatifs très importants sur l'état des ressources halieutiques de ces sites.

Le Conseil de gestion s'est aussi ému du développement de la pêche sous dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP) dans l'océan Indien et estime que la limitation à 550 DCP par navire décidée par la Commission des thons de l'océan Indien est insuffisante. Une synthèse de la bibliographie scientifique à ce sujet a été demandée à l'équipe du Parc pour alimenter un groupe de travail spécifique, qui pourra être amené à faire des propositions plus contraignantes pour Glorieuses.

Le Parc naturel marin des Glorieuses fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.aires-marines.fr/glorieuses

Contact presse : Fanny CAUTAIN : fanny.cautain@aires-marines.fr - 06 39 09 39 70